

Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2018

Le vingt-six du mois de juin deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, adjoints, Joëlle BAYARD, Fabienne ETAIX, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS
Absents excusés : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Michel GRAND, Jean-Jacques COGNARD, Edouard PONCET, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS
Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.
Le compte rendu est approuvé.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – Délibération 1806001

Michel Grand expose :

Il convient de valider le rapport de la CLECT :

- 1°) Les compétences « Voirie », « Éclairage Public », « SAGE » et « Fourrière Animale » qui étaient précédemment exercées par certaines des communautés de communes qui ont concouru à la création de « Forez-Est », n'ont pas été reprises ou ont été restituées par cette dernière,
- 2°) Il convient de rectifier une erreur de calcul concernant l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence tourisme pour la commune de Salt-en-Donzy,
- 3°) Il revient à la CLECT de procéder à l'évaluation des charges transférées relatives à ces retours de compétences aux communes, afin de déterminer le montant des attributions de compensation,
- 4°) Les conseils municipaux des Communes membres ont 3 mois pour adopter le rapport de la CLECT (majorité qualifiée des 42 conseils municipaux),

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'adopter le point 1 du rapport de la CLECT : Pour les communes issues de la Communauté de Balbigny, majoration de l'attribution de compensation au titre du retour de la compétence « voirie » aux communes (total 320 000 €).
 - D'adopter le point 2 du rapport de la CLECT : Pour les communes issues de la Communauté des Collines du Matin, majoration de l'attribution de compensation au titre du retour des compétences « voirie », SAGE et fourrière animale aux communes (total 190 050 €).
 - D'adopter le point 3 du rapport de la CLECT : Pour les communes issues de la Communauté de Communes de Feurs en Forez : majoration de l'attribution de compensation au titre du retour des compétences « SAGE » et « Fourrière Animale » aux communes. Ce qui se traduit pour Civens à 1352€ pour le SAGE et 628 € pour la fourrière animale (total 23 575 €).
 - D'adopter le point 4 du rapport de la CLECT : Pour les communes issues de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais, majoration de l'attribution de compensation au titre du retour de la compétence « Voirie » aux communes (total 106 715 €).
- 1) D'adopter le point 5 du rapport de la CLECT : Pour les communes issues de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier, majoration de l'attribution de compensation au titre du retour de la compétence « Eclairage Public » aux communes (total 351 688 €)

Le conseil valide. 10 Voix pour.

Michel GRAND explique maintenant le pacte financier :

Selon sa demande la moitié des fonds de concours sera intégrée aux ACTP ce qui donnera les montants suivants pour Civens :

Attributions compensation 2018	Fonds de concours	SAGE	Fourrière	TOTAL
323 540	41407	364 947	628	366 927

Évolution des attributions de compensation dans le temps :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
366 927	366 927	366 927	366 927	366 927	360 025	353 124	346 223	339 322	332 421	325 520

A l'horizon de 2028, le montant des fonds de concours sera de zéro.

Ordures ménagères : A partir de 2019, une collecte tous les 15 jours pour la plupart des communes. Pour Feurs + zone proche dans un périmètre 200 mètres : une fois par semaine.

ADHESION COMPETENCE EPAT DU SIEL – Délibération 1806002

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis janvier 2009, les raccordements électriques liés aux Autorisations d'Urbanisme sont à la charge de la collectivité.

Le SIEL propose d'adhérer à la compétence « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) afin d'assister techniquement les collectivités dans leurs dossiers « réseaux ». Ceci permet d'optimiser la mise en place des réseaux secs et la coordination des travaux afin de réduire les dépenses.

La commune peut adhérer à 2 options :

- Option 1 : sur demande de la mairie pour les opérations de pré-aménagement, modification, révision partielle des PLU, Taxe d'Aménagement... soit 750 € par étude.
- Option 2 : sur demande de la mairie pour les opérations d'élaboration ou révision générale des documents d'urbanisme, soit 1 100 € par étude.

L'adhésion à cette nouvelle compétence est prise pour une période minimale de 6 ans.

Le conseil municipal, 10 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) mise en place par le SIEL,
- Choisit les options 1 et 2 (qui ne seront facturées que si demande expresse de la mairie).

TARIFS LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS – Délibération 1806003

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de la salle des associations comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Tarif 1 – Location pour le week-end ou semaine (1 jour) aux particuliers domiciliés sur la commune : 300 €
- Tarif 2 – Location pour le week-end aux particuliers domiciliés hors de la commune : 600 €
- Tarif 3 – Frais de nettoyage (si facturés à part) : 150 €
- Tarif 4 – Location journée en semaine : 400 €

Ces tarifs comprennent l'eau, l'électricité, le chauffage et le nettoyage de la salle.

Les particuliers devront remettre lors de la réservation un chèque de caution de 600 € qui sera restitué après réalisation de l'état des lieux si aucune dégradation n'a été constatée.

Le conseil valide ces tarifs à l'unanimité.

TARIFS CANTINE – Délibération 1806004

En raison de l'augmentation annoncée par le prestataire API (variation de l'indice de 1.33 %), il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs des repas de cantine à la prochaine rentrée.

Le conseil municipal, 10 voix pour, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

	TARIF 2017-2018	TARIF 2018-2019
TARIF REPAS ENFANT	3.04	3.10
TARIF REPAS ADULTE	4.57	4.65

Il faut noter que ces tarifs sont très inférieurs au prix de revient de la prestation (fourniture du repas et frais de personnel).

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES – Délibération 1806005

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités locales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Monsieur le Maire propose de nommer Fabien Martinon en tant que délégué. Cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL.

Le conseil municipal, 10 voix pour, approuve la désignation de Fabien Martinon comme délégué à la protection des données personnelles.

RAPPORT ANNUEL 2017 SIEMLY – Délibération 1806006

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à l'assemblée le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il est mis à la disposition du public à la mairie.

Prix de l'eau pour 120 m³ : 3.17 € TTC le mètre cube.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Salle des associations** : Le conseil a visité le site en début de conseil. Les travaux avancent normalement. Suite au décès du gérant de Atouts Bois, il faudra faire intervenir une nouvelle entreprise de plomberie.
- **Convention fourrière animale** : Selon l'article L.211.24 du code rural chaque commune a l'obligation de disposer d'une fourrière animale.
Proposition de convention du Domaine des mûriers – participation forfaitaire annuelle 0.44 €/habitant
Tarif/animal en divagation à la demande de la mairie : 20€ de l'heure pour la capture de l'animal + 15 € de prise en charge + 0.6€ d'indemnité kilométrique de déplacement
On va demander à Monsieur GONTERO de Civens s'il a la possibilité d'accueillir les animaux en divagation.
A valider au prochain conseil.
- **Rediffusion Coupe du Monde et manifestations** : Les maires ont été sensibilisés par le préfet sur les regroupements dans le cadre de Vigipirate.
- **Par les villages** : TL7 va venir début juillet pour faire un reportage sur la commune.
- **Taxi** : Demandes de plusieurs personnes qui souhaitent s'installer sur la commune pour une activité de taxi.
On va se renseigner auprès de la sous-préfecture pour connaître la démarche.
- **Personnel** : Quentin COURIOL travaille 3 heures les matins pour faire du désherbage.
- **Intempéries** : Des dégâts ont été constatés sur les routes et dans les propriétés privées. Peu d'habitations endommagées. La demande de classement en catastrophe naturelle a été faite auprès de la Préfecture
- **Informations Diverses** :
 - La course « La France en courant » passe à Civens le 23 juillet à 3h15.
Course relais par équipe. 25 départements et 570 communes traversées. Un coureur de chaque équipe à la fois et 15 coureurs maxi en simultané.

TOUR DE TABLE :

- Fabienne Etaix : Question sur le changement des panneaux de 80 km/h qui sera la charge du département.
Problème de vitesse sur le chemin Charlemagne : Prendre l'immatriculation pour faire remonter à la gendarmerie. Les rehausseurs sont interdits hors agglomération.
- Joëlle Bayard : a visité l'entreprise Revillon Le Coteau – visite très intéressante + présentation de l'économie circulaire
- Dominique Dubois : a participé à une réunion d'information sur l'ambrosie. On peut utiliser la plateforme de signalement www.signalement-ambrosie.fr
Possibilité également d'apporter un échantillon en mairie en cas de doute, Dominique Dubois se propose de vérifier la plante.

Désherbage dans la commune :

Christophe Guillaume informe qu'il est normal que l'on trouve de l'herbe dans la commune car il est impossible de tout désherber manuellement. Rappel : Il est interdit d'utiliser du désherbant chimique dans les lieux publics.

Chacun est appelé à désherber devant chez lui.

- **Fabien Martinon** : Les programmes de la fête patronale seront distribués prochainement
3 triplettes inscrites à la pétanque des élus le 1^{er} septembre
Affaissement du chemin piéton suite aux fortes pluies : Bernard Naulin informe qu'il sera remis en état

- **Mireille Palmier** fait un compte-rendu du conseil d'école :
108 élèves à la prochaine rentrée - des niveaux seront séparés.
Entreprise de nettoyage : ok
La mairie est remerciée pour sa réactivité
Fête de l'école vendredi 29 juin – cadeau des CM2 calculatrice et clé USB
- **Bernard Naulin** : lotissement ROUBI « Les Bouchets » pas de nouvelles des éventuels repreneurs
- **Christophe Guillaume** donne des informations sur le restaurant : Monsieur Fournier va à la chambre de commerce mercredi pour savoir si le commerce va être placé en redressement ou en liquidation.
Tour du Roannais : Christophe remercie les conseillers et les associations pour leur participation.
La buvette a rapporté 134 € par association

THD : la société AXIONE a fait les tests de validation. Ils sont non conformes. De nouveaux tests seront effectués semaine 27 suite à l'intervention de l'entreprise.

La réunion pour les particuliers aura lieu le **18 juillet** à 18h30 à Feurs au Théâtre du Forum (maison de la commune) à Feurs.

Un flyer sera distribué dans les boîtes.

Il est important pour les particuliers de tester leurs gaines avant l'intervention de l'entreprise.

Cartes d'identité et passeports :

Prise de rendez-vous possible sur internet : welrdv-mairies-cni.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 26 juillet